

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°1

Des logements sobres en énergie

Action n°1

Mettre en place un guichet unique d'information et pérenniser la plateforme d'accompagnement à la rénovation énergétique du logement privé REGENERO

PORTEUR DU PROJET

CCPB / PMGF

PARTENAIRES

ALEC 01 / Région AURA / ADEME

Enjeu(x)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Adaptation au changement climatique |
| 2 | Atténuation des émissions de GES |
| 1 | Amélioration de la qualité de l'air |

- | | |
|---|--|
| 3 | Réduction des consommations énergétiques |
| 1 | Production d'énergies renouvelables |
| 1 | Préservation de la santé et de la biodiversité |

- | | |
|---|------------------|
| 3 | Enjeu social |
| | Stockage carbone |

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le secteur résidentiel consomme 304 GWh et émet 23 000 TCO2e. Il pèse pour 37 % des consommations et 21 % des émissions du territoire. C'est le premier poste de consommation du territoire et le second poste d'émissions du territoire après le transport routier. Le principal levier porte donc sur la rénovation des bâtiments afin de réduire au maximum les besoins de chauffage, avec une consommation cible moyenne après rénovation de 50 kWh/m2 pour les maisons individuelles et 40 kWh/m2 pour les logements collectifs. Ces cibles correspondent au label BBC rénovation.

On notait 10 526 logements en 2013 dont 8941 résidences principales pour une population de 21 641 habitants. Le nombre de propriétaires occupants dont le bien immobilier a été construit dans la période de 1949 à 1990 est estimé à 1997 logements soit 22% du parc de résidences principales.

Les objectifs stratégiques fixés en faveur de la rénovation énergétique du parc total de logements portent sur 1800 maisons et 1800 logements collectifs à l'horizon 2030.

La plate-forme de rénovation énergétique du logement privé REGENERO est mise en place sur le territoire depuis mars 2017, pour une durée initiale

contractualisée de 3 ans avec la Région. La CCPB a confié à l'ALEC 01 la mission d'opérateur. La coordination de la plateforme informatique et la communication générale REGENERO est mutualisée et assurée par le Pôle Métropolitain du GF. En 2018, 17 animations ont été réalisées (conférences, formations, AG copro, participation réunions), 150 foyers ont été conseillés dont 57 conseils approfondis et 46 visites de logements, 82 logements ont été accompagnés dont 12 maisons individuelles et 70 logements en copropriété.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif est de renouveler la convention avec l'ALEC 01 à partir de janvier 2020 en recherchant un niveau de service rendu complet aux habitants (par téléphone, site internet ou permanence physique sur le territoire) c'est à dire :

- 1) Sensibilisation et information tous sujets (énergie, mobilité),
- 2) Accueil, information, accompagnement rénovation énergétique via REGENERO.

Les objectifs annuels de la PLRE : 250 foyers conseillés, 100 logements accompagnés.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de logements rénovés/an

RÉSULTAT

Consommation énergétique des logements avant/après

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

PMGF: 0,8 ETP
CCPB: convention ALEC 01
au minimum 60 000 €/an
sub région: 50%

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,1 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	7,5 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°1

Des logements sobres en énergie

Action n°2

Soutenir la massification des travaux de rénovation énergétique : Abonder au bonus de performance énergétique de la Région. Aider à la valorisation des CEE. Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien de la rénovation énergétique

PORTEUR DU PROJET

CCPB / PMGF

PARTENAIRES

Région AURA / AURA EE

Enjeu(x)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Adaptation au changement climatique |
| 2 | Atténuation des émissions de GES |
| 1 | Amélioration de la qualité de l'air |

- | | |
|---|--|
| 3 | Réduction des consommations énergétiques |
| 1 | Production d'énergies renouvelables |
| 1 | Préservation de la santé et de la biodiversité |

- | | |
|---|------------------|
| 3 | Enjeu social |
| | Stockage carbone |

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La rénovation énergétique représente un budget conséquent, notamment pour les ménages les plus modestes. Le budget de rénovation énergétique globale et performante peut atteindre 40k€ pour une maison individuelle. Des aides nationales existent (CITE par exemple) mais ne sont pas toujours suffisantes pour déclencher les travaux.

Descriptif et objectif opérationnels :

1 Abonder au bonus de performance énergétique de la Région.

Afin de développer sa politique de rénovation énergétique du logement, la CCPB a souhaité mettre en place une aide à l'investissement pour les propriétaires occupants en sollicitant le Bonus de performance énergétique proposé par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour soutenir la massification des travaux d'amélioration de rénovation énergétique des bâtiments. L'aide est octroyée aux particuliers propriétaires de maisons individuelles et aux copropriétaires qui engagent des travaux de rénovation énergétique, elle provient pour moitié de la Région Auvergne Rhône-Alpes et pour moitié de la CCPB. Les dépenses éligibles sont les travaux d'isolation des parois opaques et travaux induits selon les textes en vigueur du bulletin officiel des finances publiques. L'aide totale accordée intervient sur un taux maximum de 20% du coût des travaux TTC. L'aide maximum

sera de 1 500 € TTC par logement (soit 750 € pour REGION et 750 € pour la CCPB). Le budget conventionné avec la Région pour 3 ans (2019-2021) porte sur le financement d'un nombre prévisionnel de 60 logements.

Ce dispositif est complémentaire aux services de la PTRE REGENERO déployée sur le territoire, les conseillers énergie assurent le rôle de service instructeur des dossiers éligibles au Bonus de Performance Energétique et vérifient que les fonds sont utilisés à bon escient.

2 Mettre à disposition un outil de valorisation des CEE par conventionnement avec un prestataire (à désigner) : il est proposé de faire appel à un prestataire pour accompagner les particuliers dans le montage des dossiers de valorisation CEE par conventionnement.

3 Etudier la création d'un fonds métropolitain de soutien de la rénovation énergétique.

L'objectif de cette action portée par la PMGF est d'étudier la pertinence et la faisabilité de créer un fonds de soutien à la rénovation énergétique des logements, ainsi que ses modalités de mise en oeuvre. Le principe de ce fonds serait de mobiliser l'ensemble des dispositifs d'aide existant, mais également d'autres ressources, par exemple basée sur une fiscalité incitative, à débattre avec les acteurs territoriaux. La mise en oeuvre de REGENERO sur l'ensemble des EPCI du genevois français permet la gestion par un guichet unique de ce fonds.

Indicateurs

SUIVI

Réalisation de l'étude

RÉSULTAT

Nombre de logements rénovés/an avec appui du fonds

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

BONUS: 15 000 €/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,9 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	6 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

2019

2025

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°1

Des logements sobres en énergie

Action n°3

Sensibiliser et accompagner les familles dans des démarches de changement de comportements

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

ALEC 01
CLD/ associations

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

21% de la population est en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement.

L'objectif est de sensibiliser les habitants aux gestes permettant d'économiser l'énergie. Les objectifs stratégiques portent sur la sensibilisation de 6 000 familles (65% de la population) à l'horizon 2030.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'ALEC 01 sera missionnée pour animer différentes actions :

• Défi Familles à énergie positive : C'est un dispositif d'accompagnement à la réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les foyers. Le dispositif s'intéresse plus aux aspects comportementaux qu'aux travaux. Il

fonctionne par groupe afin de favoriser les partages d'expériences et la constitution d'un nouveau référentiel social. Pendant plusieurs mois les participants suivent leurs consommations et mettent en place de nouveaux comportements. Ils sont invités à se rencontrer régulièrement pour échanger sur le sujet de manière conviviale.

• Actions incitatives au travers de nudges.

A partir de différents outils de mesure des consommations énergétiques du foyer, des propositions d'actions de changement de comportement sont construites avec les familles qui sont ensuite accompagnées dans leur mise en œuvre.

Des groupes d'habitants seront constitués, des ambassadeurs relais pourront être formés en vue de démultiplier les actions de sensibilisation, en lien avec des élus référents dans les communes volontaires.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de familles engagées dans FAEP

RÉSULTAT

Consommation énergétique des logements avant/après

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Animation : 25j/an
10000€/an
Droit d'accès outil informatique FAEP: 500€

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,2 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	1,5 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°2

Une recherche d'efficacité énergétique pour les entreprises

Action n°4

Mettre en œuvre des actions à destination du secteur économique et industriel déclinant le Schéma d'Accueil des entreprises

PORTEUR DU PROJET

PMGF / CCPB

PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région, Etat, Grand Genève, Agences économiques, Agences de mobilité, ALEC01, ...

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Depuis juin 2018, le Schéma d'Accueil des Entreprises traduit l'ambition du Genevois français d'allier le développement économique aux impératifs d'un aménagement plus durable du territoire. Le SAE établit un diagnostic foncier des 145 zones d'activités du territoire et affiche une stratégie différenciée entre zones territoriales, destinées à soutenir le développement de l'emploi de proximité, et zones métropolitaines, vitrines du Genevois français.

Descriptif et objectif opérationnels :

19 fiches actions, organisées autour de 3 axes, préfigurent la mise en œuvre du SAE dans les territoires :

- l'avenir se construit sur un « TEPOS », avec une ambition forte en matière d'aménagement et de développement durable : les enjeux du développement durable et de la transition écologique doivent trouver leur application dans les espaces économiques. Les ZAE ont un rôle à jouer

dans la préservation du foncier, la qualité architecturale et paysagère, la prise en compte de l'environnement et de l'énergie. (Applications : Dispositifs fonciers, Règlements et chartes de qualité, Agriculture périurbaine, Développement de l'économie circulaire etc) :

- des services utiles et bien pensés avec une offre adaptée aux besoins des entreprises (Applications : Services à la mobilité : PDE par exemple, services aux salariés et entreprises : locaux, pépinières etc..)

- enfin, une gouvernance partagée, au service des territoires (Applications : Commercialisation, promotion partagées etc.)

A l'échelle du Pays Bellegardien, le SAE sera décliné dans les ZAE notamment dans le projet d'Ecopôle, nouvel espace économique dans lequel ces enjeux seront pris en compte notamment par une optimisation de l'usage du foncier, une desserte tous modes confondus, une bonne insertion architecturale et paysagère des constructions, ainsi que la recherche de production énergie (panneaux solaires, récupérateurs d'eau, ombrières...). Le taux d'EnR devra être au minimum de 30%.

Indicateurs

SUIVI

Publication du SAE

RÉSULTAT

Consommations énergétiques des bâtiments en kWh/m²/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

1 ETP au Pôle
Relais dans les EPCI: 0,25 ETP/EPCI
Prestations AMO: 50 k€/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,6 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	5,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2025

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°2

Une recherche d'efficacité énergétique pour les entreprises

Action n°5

Mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d'accompagnement auprès des entreprises pour la construction et la rénovation énergétique des bureaux et commerces, la recherche d'économies d'énergies, la production et l'utilisation d'énergie renouvelable.

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

Association commerçants / CCI / CMA

Enjeu(x)

2 Adaptation au changement climatique

2 Atténuation des émissions de GES

2 Amélioration de la qualité de l'air

2 Réduction des consommations énergétiques

2 Production d'énergies renouvelables

1 Préservation de la santé et de la biodiversité

1 Enjeu social

Stockage carbone

Descriptif et objectifs
opérationnels

La maîtrise de l'énergie dans le secteur tertiaire et notamment dans les commerces est encore peu prise en compte.

Les objectifs stratégiques du PCAET visent la rénovation énergétique (niveau BBC) de 33 000 m² de bureaux ou de 40 000 m² de commerces (soit 2/3 du parc).

Il est proposé en partenariat avec les chambres consulaires et l'ALEC 01 de mener des animations auprès de ces entreprises et de leurs organisations professionnelles sous forme de :

- présentation de retour d'expérience, témoignages d'actions réalisées.
- campagnes de sensibilisation (extinction nocturne des enseignes lumineuses et vitrines, limitation de l'usage de chauffage ou climatisation).
- d'établissement de pré-diagnostic "énergie/environnement"

Une action particulière portera sur l'incitation à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments économiques et d'ombrières sur les parkings.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

RÉSULTAT

Nombre de prédiagnostics "énergie-environnement" réalisés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Animation/communication : 15 000 €
(20 à 30 jours/an)

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,5 kteqCO ₂ /an en 2025
Gains annuels énergétiques	3,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2025

X

X

X

X

X

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°6

Etudier le potentiel méthanogène (origine agricole) du territoire

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

Chambre d'agriculture
GRDF

Enjeu(x)

- 1 Adaptation au changement climatique
- 2 Atténuation des émissions de GES
- Amélioration de la qualité de l'air

- Réduction des consommations énergétiques
- 3 Production d'énergies renouvelables
- Préservation de la santé et de la biodiversité

- 1 Enjeu social
- 2 Stockage carbone

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La méthanisation est un procédé industriel de dégradation de composés organiques (fumiers, lisiers, déchets alimentaires, déchets d'abattoirs, boues de STEP...) se déroulant en l'absence d'oxygène. Cette dégradation s'accompagne d'une production de biogaz composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone. Le biogaz est une énergie renouvelable valorisable en électricité ou par injection directe dans le réseau de distribution de gaz. Il peut ainsi être utilisé comme bio-carburant alternatif en particulier pour les véhicules utilitaires et le transport public de voyageurs. Le digestat, résidu du procédé, contient essentiellement des éléments fertilisants valorisables en épandage agricole.

Objectif stratégique: 2 unités de méthanisation de 80Nm³/h

Une étude du potentiel de développement de la méthanisation dans le département de l'Ain a été réalisée en 2013 par le CD01 et Hélianthe. Cette étude a permis de recenser et quantifier le potentiel d'intrants de toutes natures par EPCI ainsi que les débouchés possibles pour le digestat et le biogaz. Le gisement méthanogène potentiel du Pays Bellegardien a été estimé. Celle-ci constatant une prépondérance d'intrants d'origine agricole à ce jour non mobilisés, préconisait la réalisation d'unités de méthanisation de proximité en adaptant la taille de celles-ci par rapport aux distances de livraison à couvrir.

Descriptif et objectif opérationnels :

La CCPB souhaite mettre à jour en particulier ce volet " agricole" et pour cela missionner la chambre d'agriculture pour :

- le ciblage des potentiels réels compte tenu du potentiel estimé initial mais aussi des contraintes (tailles d'exploitations, distances, AOC...)
- le lien avec les secteurs voisins (Pays de Gex et Haute Savoie) en termes d'intrants et de projets en cours
- l'organisation de réunions pour les agriculteurs, pour mesurer l'intérêt et mieux approcher les intrants disponibles
- à partir de ces données, la réalisation de 2-3 grands scénarios, avec un chiffrage éventuel des intrants externes non agricoles qui seraient nécessaires pour faire des projets viables.

Si un intérêt réel fait jour, et qu'un groupe d'agriculteur est prêt à porter le projet, la chambre d'agriculture accompagnera ensuite le groupe d'agriculteurs. Ce travail pourrait faire l'objet d'une seconde phase.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'étude de faisabilité de nouveaux projets de méthaniseurs

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

9000 €TTC

RÉSULTAT

Nombre de nouveaux méthaniseurs

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1 kteqCO ₂ /an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	5 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°7

Mener l'étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIDEFAGE.

PORTEUR DU PROJET

SIDEFAGE

PARTENAIRES

EPCI membre du SIDEFAGE, ADEME

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique		Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le SIDEFAGE regroupe plus de 430 000 habitants répartis sur 164 communes dans l'Ain et en Haute-Savoie. Ce syndicat intercommunal a pour compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents. 30% des 120 000 t de déchets traités chaque année par le SIDEFAGE sont assimilables à des bio-déchets qui sont principalement les déchets alimentaires, les déchets de jardins, les produits alimentaires non consommés. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs avant 2025.

Depuis le 1er janvier 2016, les établissements produisant ou détenant plus de 10 T/an de biodéchets sont déjà dans l'obligation de tri à la source.

La loi laisse ouverte les possibilités de détournement ou récupération de ces biodéchets via, notamment :

- la mise à disposition de moyens permettant de faire du compostage in situ : compostage individuel ou collectif = compostage de proximité
- la collecte en point d'apport volontaire
- la collecte en porte à porte.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif de l'étude est de proposer :

- des solutions concernant le détournement et la collecte des biodéchets pour chaque adhérent du SIDEFAGE
- des solutions de valorisation des déchets restant à collecter séparément à l'échelle du SIDEFAGE.

Ces solutions devront être formalisées au travers d'un zonage qui pourra être le type d'habitat, la zone géographique ou tout autre critère justifié comme pertinent.

Indicateurs

SUIVI

Résultats de l'étude de préfiguration

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

80 000 €

RÉSULTAT

Tonnes de bio-déchets collectés

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	5 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°8

Etudier un schéma de méthanisation territorial

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

ALEC 01
SIDEFAGE, ADEME, Chambre agriculture, GRDF
AURA EE

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique		Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels

En fonction des conclusions des 2 études précédemment exposées :

- mener l'étude de préfiguration préalable à l'élaboration d'un schéma territorial de gestion des bio-déchets des usagers bénéficiaires du service public de collecte sur le territoire du SIDEFAGE,
- étudier le potentiel méthanogène (origine agricole) du territoire, un travail d'expertise permettra d'approfondir et structurer le développement de la filière méthanisation : recherche de porteurs des projets, de foncier disponible (3 000 m² de terrain par méthaniseur), possibilité d'injection sur le réseau gaz, coopérations possibles avec les EPCI voisins, etc.

Il s'agira de définir les actions à mettre en oeuvre pour initier au minimum 2 unités de méthanisation sur le territoire.

L'ALEC 01 peut venir en appui dans l'élaboration d'un schéma de méthanisation en lien avec d'autres acteurs que sont la DDT, AURA EE, GRDF.

Indicateurs

SUIVI

Publication du schéma de méthanisation territorial

RÉSULTAT

Production annuelle de biogaz en Nm3

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

A estimer

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	5 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

X

2023

X

2024

2025

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°9

Développer l'usage du GNV dans le Pays Bellegardien

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

GRDF
Entreprises
Région
AOM

Enjeu(x)

<input type="checkbox"/>	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	Réduction des consommations énergétiques	<input type="checkbox"/>	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	<input type="checkbox"/>	Production d'énergies renouvelables	<input type="checkbox"/>	Stockage carbone
2	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

30% de la consommation énergétique du territoire est absorbée par les transports routiers. La CCPB souhaite développer l'usage du GNV sur le territoire en étudiant la création d'une station poly-énergie alliant GNV et hydrogène. Cette démarche est à rapprocher de l'étude pour la production de biogaz à partir de ressources renouvelables locales (potentiel et stratégie de déploiement de la méthanisation).

Descriptif et objectif opérationnels :

La création d'une station poly-énergie est conditionnée à la présence d'utilisateurs locaux. A cette fin, la CCPB missionnera une AMO pour étudier la faisabilité :

- de la mutation de la flotte de véhicules poids lourds ou assimilés circulant sur le territoire : véhicules industriels de collecte des déchets ménagers, poids lourds affectés aux 3 carrières locales, bus locaux, véhicules techniques, travaux publics, ...
- de la création de la station.

Indicateurs

SUIVI

Publication de l'étude de faisabilité

RÉSULTAT

Nombre de véhicules GNV et de stations sur le territoire

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

25 000€
Subvention région (TPQA 70%)

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	Essence = 2,8 kgCO2/l Gazole = 3,2 kgCO2/l GNV = 2,3 kgCO2/l BioGNV = 1kgCO2/l
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°10

Etudier la faisabilité d'un réseau de chaleur à partir de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIDEFAGE à Valserhône

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

REGION
SIDEFAGE
Commune de Valserhone
Ademe
Réseau AMORCE
ALEC 01
PNRHJ

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	3	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
3	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
2	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le SIDEFAGE regroupe plus de 430 000 habitants répartis sur 164 communes dans l'Ain et en Haute-Savoie. Ce syndicat intercommunal a pour compétence la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits dans le territoire de ses adhérents.

Pour mener à bien ses missions, le SIDEFAGE dispose d'une usine d'incinération dans le quartier d'ARLOD à Valserhône 2018 d'une capacité de 16 t/h qui comprend deux fours à grilles à rouleaux avec un traitement des fumées humides : réacteur, filtre à manches et laveur, un Groupe Turbo-Alternateur (GTA) de 10,9 MW pour la valorisation énergétique.

Le SIDEFAGE a engagé en 2018 une étude de faisabilité technico-économique d'un réseau de chaleur pour optimiser la récupération d'énergie depuis le barillet MP et la récupération d'énergie sur les fumées. L'industriel fournisseur de granulés bois en cours d'installation à proximité a manifesté un intérêt pour le projet de réseau de chaleur envisagé par le SIDEFAGE. Ses besoins en chaleur pour les lignes de séchage ont été estimés à 1,8MW. L'étude démontre que le besoin exprimé par l'industriel est compatible avec le potentiel récupérable au niveau de la vapeur MP, après désurchauffe. L'éventuelle alimentation en chaleur pour d'autres usages serait donc également possible. Les études techniques et les estimations financières portent sur 4 scénarios : 3 scénarios pour la mise en oeuvre d'un échangeur de 3 MW et du réseau de chaleur adapté permettant l'alimentation de l'industriel identifié et un scénario pour la mise en oeuvre de 2 échangeurs de 3 MW (soit 6 MW) et du réseau de chaleur adapté permettant un développement au-delà pour de nouveaux besoins

identifiés (2 branchements supplémentaires à identifier à proximité). Le prix de vente minimal que le SIDEFAGE pourrait pratiquer pour équilibrer le projet (investissements et fonctionnement) a été évalué à un prix d'équilibre entre 7,9 et 27,1 € HT/MWh selon les 4 scénarios. Il se révèle compétitif par rapport au prix moyen national du MWh vendu par les réseaux à leurs clients : 65,6 € HT/MWh pour les réseaux majoritairement alimentés par des ENR&R. L'industriel dont l'usine de production de granulés démarrera à l'automne 2019 en utilisant un sécheur à bande alimenté en énergie par une chaudière biomasse n'envisage pas de raccordement avant 5 ans. D'autre part, le SIDEFAGE a mené une étude en 2010 "optimisation de l'utilisation de énergie produite par l'UVE" sans suite opérationnelle à ce jour.

Descriptif et objectif opérationnels :

C'est la raison pour laquelle la CCPB en partenariat avec le SIDEFAGE souhaite reprendre, mettre à jour et compléter ces études de faisabilité en intégrant des utilisateurs/ clients supplémentaires et en premier lieu en prenant en compte les projets d'équipements qui seront réalisés par les collectivités dans les 5 ans à venir, à savoir le miniplex cinéma, la salle de sport communautaire et en réalisant une prospection de futurs autres clients : lycée et collège, centre aquatique, industries, immeubles de logements , mais également serristes par la fourniture de chaleur basse température 40°C...

Indicateurs

SUIVI

Publication de l'étude de faisabilité

RÉSULTAT

Part du réseau de chaleur dans les consommations énergétiques du territoire

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

50 000€ max région 80%
prog PNRHJ

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	3,4 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	24 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°11

Etudier la création d'un fonds de renouvellement des installations de chauffage au bois

PORTEUR DU PROJET

PMGF

PARTENAIRES

ATMO, ARS, EPCI du Pôle, ADEME, Région (TPQR), Etat

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	1	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
3	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Sur le Genevois français, 2 territoires sont aujourd'hui concernés par le PPA (Plan de Protection de l'atmosphère) de la Vallée de l'Arve : CC du Pays Rochois et CC Faucigny Glières. Parmi les actions phares du PPA, figure la poursuite du Fonds Air Bois pour inciter financièrement les particuliers à remplacer leur ancien appareil domestique de chauffage au bois par un appareil performant Flamme Verte. Parallèlement, Annemasse Agglo, mais aussi plus récemment la CC Arve & Salève, ont déployé un dispositif analogue.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif est aujourd'hui d'étendre le dispositif du Fonds Air Bois à l'ensemble du territoire métropolitain. Chaque EPCI abonde ce fonds,

permettant à chaque habitant de bénéficier d'une aide. Cette aide pourrait être plus incitative pour l'installation de chauffage aux granulés que d'installations bois bûche, compte tenu de la meilleure performance environnementale des granulés en termes d'émissions de particules. La création de postes d'ambassadeurs pour faire connaître les enjeux qualité de l'air et le dispositif Fonds Air Bois pourrait également être intégrée à cette action.

Cette action pourrait être portée par tout ou partie des EPCI du Pôle, et coordonnée par le Pôle pour la mise en œuvre, puis gérée par un opérateur énergétique, une ALEC ou autre (à débattre).

Cette action pourrait être fléchée « Territoire prioritaire pour la qualité de l'air ».

Indicateurs

SUIVI

Indicateur PPA

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Etude: 50 k€
Temps de suivi et coordination
PMGF

RÉSULTAT

Indicateur PPA

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°12

Faire émerger et structurer des filières ENR, notamment le bois énergie

PORTEUR DU PROJET

PMGF/CCPB

PARTENAIRES

EPCI du Pôle, Pôle d'excellence bois, ONF, CRPF, fédérations professionnelles, Grand Genève, ADEME, Région, Départements, ALEC01, SYANE, SIEA, CA01

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
2	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels

Ce libellé regroupe 3 actions complémentaires qui concourent à développer massivement les énergies renouvelables en phase avec l'ambition TEPOS du Genevois français :

- l'incubation de projets énergies renouvelables, avec un apport d'ingénierie technique et financière aux porteurs de projets, afin par exemple, d'identifier les sites propices à la production d'EnR, de réaliser des études d'opportunité, de faisabilité, de rechercher des financements ;
- bénéficier des services d'un opérateur énergétique, qui aurait pour vocation d'investir dans les installations de production d'énergies renouvelables, soit en tant que Maître d'Ouvrage, soit via des sociétés de projet. Ses finalités précises, statuts, sont à définir de façon plus précise, c'est pourquoi dans un premier temps, il s'agira de réaliser une étude pré-opérationnelle à la mise en œuvre de ce fonds. Un avantage important pressenti est de pouvoir associer les collectivités à la gouvernance de ce fonds ;
- la poursuite de la structuration de certaines filières, telle que la géothermie (favoriser les liens avec le programme genevois GE2020), le solaire (élaboration du cadastre) ou la filière bois énergie. Sur ce dernier aspect,

le potentiel en bois énergie local est conséquent mais encore très partiellement exploité et inégalement réparti. Il est nécessaire de disposer d'une vision globale des flux, des intérêts des acteurs de la filière, pour développer simultanément l'offre et la demande. L'objectif opérationnel est de fédérer les acteurs de la filière et conduire ensemble les investigations nécessaires à l'émergence d'une gestion intégrée de la ressource.

A l'échelle du Pays Bellegardien, sur la thématique du bois énergie, il sera recherché en concertation avec la chambre d'agriculture de l'Ain des solutions de valorisation du bois des haies des terrains agricoles :

- par des mesures de préservation et de création des haies,
- par l'élaboration d'un plan de gestion pour la production de plaquettes et de litières en substitution de la paille,
- par la recherche de compétences techniques et professionnelles pour d'entretien des haies.

(action à intégrer dans la nouvelle charte forestière)

Indicateurs

SUIVI

Mise en place d'un opérateur territorial

RÉSULTAT

Nb de COPIL de suivi

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

"Coordination et suivi; 0,5 ETP au PMGF/an
Prestations PMGF: 100 k€/an
Temps de suivi par EPCI"

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	3,3 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	20 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°13

Développer les chaufferies bois dans les centres bourgs des petites communes

PORTEUR DU PROJET

Communes

PARTENAIRES

Asso régionale des communes forestières
ALEC01 CD01 AURA

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
2	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Les forêts couvrent 64 % du territoire, avec une majorité de forêts de feuillus, notamment des hêtraies à basse altitude, puis des forêts mixtes et à dominante de résineux sur les hauteurs. Une part importante des forêts du Pays Bellegardien sont des forêts publiques.

On dénombre l'existence de 6 chaufferies automatiques pour une puissance de 694 kW. Le projet de ligne de production de granulés (Les granulés de Valserine) sur le quartier d'Arlod sera opérationnel avant la fin 2019.

Les objectifs stratégiques du PCAET visent la réalisation de 17 chaufferies bois à l'horizon 2030.

Un bon nombre de centre-bourgs sont susceptibles d'être équipés de chaufferies bois et éventuellement de petits réseaux de chaleur pour connecter les bâtiments publics et d'éventuels logements publics. A ce jour, 2 communes se sont engagées dans la création de chaufferie bois (Injoux Génissiat, Saint Germain de Joux).

Descriptif et objectif opérationnels :

Il est projeté de proposer un accompagnement des communes par :

- des Visites d'équipements fonctionnels sur le territoire pour les élus,
 - des formations élus-services sur la conduite d'un projet de chaufferie bois,
 - la mutualisation d'analyse d'opportunités pour les communes intéressées.
- En parallèle, il s'agit d'organiser une formation des services techniques communaux sur la conduite des chaufferies bois pour faciliter la prise en main des équipements.

Parmi les partenaires, l'association régionale des communes forestières propose un accompagnement. De plus, l'ALEC 01 peut venir en appui à la réflexion pour réaliser des études d'opportunité chaufferies bois avec ou sans réseau de chaleur qui peuvent être financées par le Département de l'Ain et la Région AURA.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de nouvelles chaufferie bois

RÉSULTAT

Production EnR bois-énergie en GWh/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,2 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	8 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°14

Réaliser un cadastre solaire et promouvoir cette filière

PORTEUR DU PROJET

PMGF/ CCPB

PARTENAIRES

Grand Genève, SAS Citoy'Énergie,Innovales, ENEDIS,partenaires du projet G2Solaire

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Depuis janvier 2019, une collaboration entre HES SO Genève / HEPIA et l'Université Savoie Mont-Blanc (LOCIE/FRESBE) travaille à l'élaboration d'un cadastre solaire transfrontalier. Le projet G2-SOLAIRE vise à intensifier l'usage de l'énergie solaire, générer des activités économiques autour de la filière solaire et contribuer in fine à atteindre les objectifs de transition énergétique dans un contexte de densification urbaine.

Descriptif et objectif opérationnels :

Le projet G2-SOLAIRE vise quatre objectifs principaux :

- déployer le cadastre solaire sur l'ensemble du territoire du Grand Genève,
- établir et communiquer à l'échelle des bâtiments (toitures et façades) un potentiel solaire effectif et opérationnel ainsi que les caractéristiques énergétiques des bâtiments suivant leur typologie et sur la base de modèles plus complets,
- définir de nouveaux indicateurs agrégeant des informations du patrimoine, du potentiel de production solaire, un potentiel d'autoconsommation(en conformité avec les cadres réglementaires et

financiers) et des capacités d'injection de l'énergie électrique produite sur les réseaux,

- faciliter l'appropriation du cadastre solaire auprès des différents publics cibles, en tant que support pour sensibiliser ces publics, accélérer le développement de la filière de l'énergie solaire, favorisé par les dispositifs législatifs suisses et français.

Le cadastre solaire qui sera produit dans une première version début 2020, offrira un potentiel solaire effectif sur l'agglomération tenant compte non seulement du potentiel solaire incident sur le territoire mais aussi des opportunités d'autoconsommation de l'énergie produite selon les conditions cadres et modèles économiques, des capacités des réseaux électriques à injecter le courant produit, etc.

A l'échelle du Pays Bellegardien, l'information des habitants sur le cadastre solaire sera assurée par le guichet unique d'information mis en place par la CCPB et animé par l'ALEC 01 ; en complément, une animation visant à promouvoir les centrales villageoises sera poursuivie avec notamment l'aide du PMGF et du PNR du Haut Jura.

Indicateurs

SUIVI

Publication du cadastre solaire

RÉSULTAT

Production EnR solaire PV en GWh/an

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Projet INTERREG

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	8 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°15

Installer des centrales photovoltaïques sur des sites propices

PORTEUR DU PROJET

CNR

PARTENAIRES

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Les terrains les plus propices pour les activités photovoltaïques sont les sites dégradés et les sols pollués des zones d'activités anciennes ou existantes, les anciennes mines et carrières en fin d'exploitation ou fermées, les décharges, aéroports en fin d'exploitation, les zones à urbaniser en PLU, les zones naturelles dédiées aux énergies renouvelables (Nph), les surfaces agricoles qui permettent une coexistence de 2 activités.

La priorité du territoire est donnée à l'installation sur les sites pollués et les anciennes carrières.

Les objectifs stratégiques du PCAET visent la production d'électricité à partir de 20ha de parc au sol.

Descriptif et objectif opérationnels :

Deux sites font l'objet d'étude à ce jour:

1- PROJET CNR ARLOD (Valserhône) : ancien site d'activités PECHINEY, sites pollués, surface d'environ 9,7ha (Proximité immédiate d'un poste électrique)

Puissance installée : Près de 4 MWc

Production annuelle estimée : Env. 5 000 MWh

Equivalent à la consommation de 2 100 personnes

(source RTE 2014 : consommation Française 2,4 kWh/hab./an)

Les études environnementales et techniques sont en cours . Mise en service vers 2022

2- PROJET ancienne carrière (ARDON) : terrain communal, ancienne carrière

Surface d'environ 3,2ha (proche d'un site naturel boisé, 7 à 8 % de pente)

Un opérateur en cours d'étude de faisabilité.

D'autres pistes d'installation sont à étudier notamment les éventuels projets d'agrivoltaïsme : comme les ombrières pour moutons, les équipements de toitures de bâtiments agricoles.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de centrales solaires PV construites

RÉSULTAT

Production EnR solaire PV en GWh/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Investissement prévisionnel 2,8 M€ CNR

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	3,6 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°3

Produire et distribuer nos énergies en respectant santé et environnement

Action n°16

Etudier le potentiel et contribuer à faire connaître la technologie de la géothermie aux principaux maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire

PORTEUR DU PROJET

CCPB/PMGF

PARTENAIRES

BRGM / ADEME

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	3	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air		Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Energie renouvelable puisée dans la chaleur naturelle de la Terre, la géothermie a des usages multiples, du chauffage par pompe à chaleur à la production d'électricité. La géothermie reste encore une énergie peu connue tout en présentant un intérêt notamment pour les bâtiments ayant des besoins de chaleur et de froid. (Géothermie assistée par pompes à chaleur pour le résidentiel individuel, le secteur tertiaire et le résidentiel collectif).

Descriptif et objectif opérationnel :

Dans un 1^{er} temps, l'objectif est de montrer et faire mieux connaître cette technologie, ses avantages/ inconvénients, les usages adaptés.

Il s'agit également d'identifier à échelle fine la nature des ressources du territoire (sub-superficielles ou profondes) susceptibles d'être utilisées pour chacune des filières géothermiques et de définir le potentiel de développement de la géothermie sur le territoire par le croisement des ressources disponibles et les besoins identifiés (avec le PMGF).

Il est proposé de s'appuyer sur le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), service géologique national français, cet établissement public de référence agit pour promouvoir la géothermie et le développement de son utilisation sous toutes ses formes. Il mène des actions pour développer chaque type de géothermie. (site InfoTerre)

Indicateurs

SUIVI

Publication d'une étude de potentiel géothermique sur le territoire

RÉSULTAT

Production EnR géothermique en GWh/an

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,6 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	4 GWh/an en 2025
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°4

Développer de nouvelles façons de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle

Action n°17

Mettre en œuvre les axes 3 et 4 du schéma de mobilité du PMGF (autopartage, covoiturage, PDA...)

PORTEUR DU PROJET

PMGF/CCPB

PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Région, Etat, Grand Genève, Agences et acteurs de la mobilité

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
3	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
3	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le Genevois français est marqué par une saturation du système de transports résultant à la fois d'une forte augmentation des déplacements liés à la dynamique de développement du territoire (1.4M de déplacements quotidiens), d'un usage prédominant des transports individuels motorisés (70% des déplacements) et d'une offre de transports collectifs déficiente par rapport à des territoires comparables. Or, la croissance démographique (+10 000 habitants par an) va continuer de générer d'importants volumes de déplacements supplémentaires (+ 30% à l'horizon 2030).

Descriptif et objectif opérationnels :

Face à ces défis, l'amélioration de la mobilité appelle une réponse globale : un développement de transports collectifs ambitieux (Léman Express, tramways, Bus à haut niveau de services) et une forte incitation aux usages alternatifs à l'automobile individuelle. Ces nouveaux services passent par le développement de plusieurs actions fortes visant à contenir et améliorer les déplacements du quotidien : Développement du covoiturage (passer de 4 à 6% de covoiturage entre 2015 et 2020 soit 30 000 voitures évitées /j), articulé autour de la promotion de covoiturage-leman.org, (plateforme transfrontalière agréant plusieurs opérateurs de covoiturage tels que Blablacar, Movici, e-covoiturage.ch), le déploiement de lignes de

covoiturage spontanée Hé !Léman, l'expérimentation d'une voie réservée à la douane de Vallard

- Déploiement de l'autopartage avec l'opérateur CITIZ sur plusieurs localités du Genevois français (Gex, St Julien, Archamps, Bonneville, Annemasse, Ambilly, Thonon)

- Mise en place de 50 plans de mobilités employeurs sur le Genevois français soit plus de 10 000 salariés concernés directement d'ici 2021

- Encouragement à la démobilité avec la promotion du télétravail et d'un réseau maillé de coworking (plateforme Gowu) avec un objectif de réduction du trafic de 6% par ce seul biais d'ici 2025 sur le Grand Genève.

La CCPB dans le cadre de ses compétences Economie et mobilités nouvelles mettra en œuvre les actions suivantes sur le territoire : promotion du dispositif REZO POUCE existant (autostop sécurisé), poursuite de l'aménagement des aires de covoiturage, mise en place d'un ou plusieurs véhicules d'autopartage ; encouragement à la création d'espaces de coworking/ tiers lieu, promotion du télétravail.

Indicateurs

SUIVI

Indicateur schéma de mobilité PMGF

RÉSULTAT

Indicateur schéma de mobilité PMGF

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Axe 3 : 530k€ sur 2019-2021
Axe 4 : 540k€ sur 2019-2021

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,3 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	5,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°4

Développer de nouvelles façons de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle

Action n°18

Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun et soutenir le renforcement de l'offre ferroviaire

PORTEUR DU PROJET

AOM VALSERHONE

PARTENAIRES

REGION AURA
PMGF

Enjeu(x)

Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Dans le Pays Bellegardien, sur les 74 000 déplacements effectués chaque jour de la semaine, 66 % sont réalisés en voiture, 27 % en mode actif (marche) et 5% en transport en commun. L'objectif est d'augmenter de 4 points la part modale en transport collectif à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle Valsérône au 1er janvier 2019, le périmètre de desserte de transports en commun de Bellegarde a été élargi aux communes de Châtillon-en-Michaille et de Lancrans. La ligne A qui relie le pôle commercial (Pierre blanche) et la partie Sud (quartier d'Arlod) en passant par le centre ville et le Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare de Bellegarde a été prolongée jusqu'au bourg de Châtillon-en-Michaille avec un cadencement de 6 AR par jour et une seconde ligne (ligne B) a été créée pour circuler entre le PEM et le bourg de Vouvray via les pôles générateurs que sont la cité scolaire, les zones économiques et la clinique psychiatrique. La grille horaire a été construite en correspondance avec les horaires des trains frontaliers du matin et du soir et les horaires des établissements scolaires et des bureaux. 4 lignes de transport à la demande complètent l'offre et permettent de relier les quartiers les plus excentrés au réseau de lignes régulières.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif est d'adapter ce cadencement train/bus au regard de la mise en service du Léman Express Genève-Bellegarde et du futur village de marques et plus globalement d'augmenter l'attractivité des transports en commun par une augmentation de la fréquence, une extension des amplitudes horaires, un aménagement des itinéraires afin de proposer un service compétitif par rapport à l'usage de la voiture individuelle. En dehors de l'espace urbain, le territoire est desservi par des lignes TC interurbaines de compétence régionale. Il s'agira d'améliorer la connection du reste du territoire du Pays Bellegardien à l'espace urbain de VALSERHONE par le développement des liaisons de transport public le long des axes structurants et de proposer des solutions alternatives de rabattement (covoiturage, piste cyclable, autostop organisé..)

A ce jour, environ 40% des actifs travaillent en dehors du territoire, l'un des enjeux est de soutenir les différents projets et études à mener pour une meilleure desserte du train (notamment via le SCOT) :

- La réouverture de la ligne du Piémont du Jura en direction du Pays de Gex pour le fret et le transport de voyageurs ;
- La réouverture de certaines gares situées entre Seyssel et Bellegarde en lien avec les réflexions du pôle métropolitain ;
- L'extension de l'offre ferroviaire TER à la ligne des Carpates en direction de Nantua.

Indicateurs

SUIVI

Nb de nouvelles lignes mises en place

RÉSULTAT

Fréquentation annuelle

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	2,2 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	8,8 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°4

Développer de nouvelles façons de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle

Action n°19

Réaliser un schéma directeur des mobilités douces sur le Pays Bellegardien

PORTEUR DU PROJET

CCPB + Communes

PARTENAIRES

CD01 Communes
PNRHJ
REGION

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
3	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
3	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La part modale de véhicules motorisés représente 63%, la part TC environ 5% et 27% en marche à pied. A peine 2% des déplacements sont réalisés en deux roues pour une distance parcourue en moyenne de 2,2km (EDGT 2015/2016). Cette très faible part modale Vélo sur le territoire est due au relief avec de fortes variations de déclivité, au manque d'itinéraires cyclables identifiés et sécurisés, et à la quasi inexistence d'offres d'équipements et de services associés.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif est d'identifier un réseau d'itinéraires cyclables et les infrastructures, équipements et services nécessaires, de définir un plan d'actions (description des aménagements) pour parfaire l'offre et ainsi être en capacité de promouvoir ce mode alternatif de déplacements. Si les itinéraires de randonnées ont d'ores et déjà été répertoriés, pour des usages plutôt récréatifs, la volonté aujourd'hui est d'étendre le spectre des

mobilités notamment cyclables pour les usages plus quotidiens (desserte des équipements majeurs, liaisons inter quartiers, développement de l'intermodalité en lien avec son PEM etc). Il s'agit tout d'abord de dresser un état des lieux du potentiel existant (pistes créées ou en cours de réalisation, chemins aménageables et zones propices), puis de définir un réseau d'itinéraires cyclables hiérarchisés (voies principes, secondaires, ...) en prenant appui sur le schéma cyclable du Grand Genève qui inclut la connexion à la via Rhôna en tant qu'axe structurant.

Il s'agit également d'identifier les infrastructures et équipements (station vélos, bornes de recharges électriques, ...) ainsi que services associés (loueurs, entretiens, ...) afin que l'offre soit complète. Il convient de définir un plan d'actions à planifier avec les différents maitres d'ouvrage pour sa mise en oeuvre. L'objectif visé est d'augmenter de 5 points la part modale des modes actifs (marche à pieds et vélos).

Indicateurs

SUIVI

Publication du schéma directeur des mobilités

RÉSULTAT

Actions du schémas mises en oeuvres

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

AMO: 40 K€
subvention région 80% sur la partie PNRHJ

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,9 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	5,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

2025

AXE

Un territoire à énergie positive

CIBLE n°4

Développer de nouvelles façons de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle

Action n°20

Etudier la faisabilité d'un transport par câble sur la commune de Valserhône

PORTEUR DU PROJET

AOM : Commune de VALSERHONE

PARTENAIRES

Enjeu(x)

Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
3 Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
3 Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnelsContexte :

Un travail "atelier professionnalisant" a été mené par les étudiants en MASTER TITUS de l'université Savoie Mont Blanc pour élaborer une trame de schéma directeur des mobilités. Un diagnostic des mobilités approfondi a été produit en novembre 2018. Ce diagnostic du Pays Bellegardien a notamment relevé l'importance de l'axe est-ouest de Valserhône reliant le PAE de Vouvray (dont le futur Village de marques) et le PEM de Bellegarde en passant par la Cité scolaire St-Exupéry. Cet axe prioritaire nécessite le développement d'une offre en transport collectif rapide et attractive. A ce jour, une liaison efficace est assurée par le réseau de bus " MOBI VALS" mis en place par la commune de Valserhône (AOM). Toutefois, il convient de préparer le territoire aux enjeux futurs particulièrement avec le développement du village de marques et la création de 2 nouveaux quartiers durables sur les hauteurs de Valserhône (soit plus de 700 logements nouveaux à l'horizon de 10 ans).

Descriptif et objectif opérationnels :

Aussi la collectivité ambitionne de proposer la solution d'un transport par câble afin de fluidifier le tracé sur ce secteur en forte pente avec un total de plus de 180 m de dénivellée et quelques contre-pentes. Le 1er itinéraire pressenti a été dessiné (il pourrait passer par la cité scolaire, la desserte de la Clinique et du village de Marques pour un tracé de 2.7 km). Il s'agit d'étudier un itinéraire complet et de rechercher une solution technologique financièrement viable prenant en compte toutes les pistes d'innovation actuelles. Il sera envisagé complémentaiement de mettre en place des mesures limitant l'accès au centre-ville pour les véhicules individuels.

Indicateurs

SUIVI

Mise en œuvre du transport par câble

RÉSULTAT

Fréquentation annuelle

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

Etude de faisabilité 25000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	Non chiffré
Gains annuels énergétiques	Non chiffré
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°1

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action n°21

Impliquer les acteurs économiques et les citoyens dans la transition vers l'économie circulaire

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

SIDEFAGE
CCI
ALEC01

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a donné la définition suivante pour l'économie circulaire :

« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. » Elle contient également des objectifs structurants concernant la prévention et la gestion des déchets :

- Prévention des déchets : réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés, et stabiliser les quantités de déchets d'activités économiques produits en 2020 par rapport à 2010.
- Recyclage : atteindre 65 % en 2025 de recyclage pour les déchets non dangereux non inertes.

La transition vers l'économie circulaire nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- L'approvisionnement durable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.
- L'éco-conception : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- L'écologie industrielle et territoriale : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.

- L'économie de la fonctionnalité : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- La consommation responsable : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.

L'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.

L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

Descriptif et objectif opérationnel :

L'ambition est de mettre en place des actions concrètes visant à aider les acteurs économiques et les habitants à appréhender ces nouveaux enjeux. Au delà des actions programmées à ce jour (ressourcerie, compostage, TEOMI, circuit courts, repair café etc), il s'agit de définir une démarche associant les collectivités, acteurs économiques, associations, établissements scolaires... visant la co-construction et la mise en place d'actions dans les domaines précisés ci-dessus. Le lancement de cette démarche pourrait être présentée lors d'une conférence-débat de Madame BEA JOHNSON auteure du livre " zéro déchets" le 18 novembre " organisée au SIDEFAGE. Le programme à mettre en place comportera à la fois des actions de sensibilisation sur la réduction des emballages, sur le gaspillage alimentaire, des actions de formation des professionnels (de la restauration collective, des entreprises ..).

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'actions à la sensibilisation à l'économie circulaire réalisées

RÉSULTAT

Tonnes de déchets recyclés

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

1/4 ETP
Animation: 10 000€/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2025

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°1

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action n°22

Prioriser le réemploi par la création d'une ressourcerie

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

ALFA 3A/AGCR - VEOLIA - ADEME - DIRECCTE

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le territoire de la CCPB est doté de 3 déchèteries, 2 gérées en régie directe et 1 déchèterie nouvelle génération "recycl'Inn" inaugurée en avril 2019 exploitée par VEOLIA. La mise en place de ce nouvel équipement répond principalement à l'objectif de privilégier et développer dans cet ordre, le réemploi, le recyclage, la valorisation, pour minimiser le traitement final. Ainsi, outre les locaux classiquement rencontrés en déchèterie, le site est doté d'un bâtiment qui intègre un point d'accueil des usagers, un espace «communication/sensibilisation» dédié à l'information sur le réemploi, le recyclage et la valorisation ainsi qu'un lieu permettant la collecte et la gestion dans de bonnes conditions des objets voués au réemploi.

Descriptif et objectif opérationnels :

La CCPB souhaite dès 2020 poursuivre le projet en missionnant l'association ALFA3A/AGCR pour développer dans le cadre d'un Chantier d'Insertion une activité de Ressourcerie pour assurer :

- la collecte des objets par notamment la présence d'un Valoriste pendant les horaires d'ouverture de la nouvelle déchetterie,

- le tri, le contrôle, le nettoyage, la réparation de ces objets, en vue de leur revente,

- la revente des objets, dans un lieu dédié, aboutissement de la filière réemploi, permettant d'obtenir une part de ressources propres pour assurer la pérennité du chantier.

- la sensibilisation du public sur les circuits courts, l'économie circulaire, le réemploi et l'importance du tri sélectif.

ALFA3A/AGCR, après autorisation expresse de la DIRECCTE seule habilitée à permettre le développement d'un Chantier d'Insertion, projette d'assurer l'activité de la Ressourcerie avec une équipe en insertion : agents Valoristes qui seront aussi chauffeurs/manutentionnaires, agents du Tri, vendeurs/Vendeuses + Encadrant(e) Technique + Chargé(e) d'Insertion Professionnelle + la direction de la Ressourcerie.

Une étude de gisement et de faisabilité est en cours ; celle-ci précisera les moyens à mettre en oeuvre et les équilibres financiers à trouver. Des conventions de partenariat seront établies entre les différentes parties afin que cette Ressourcerie soit créée, alimentée et développée sur le territoire de la CCPB.

Indicateurs

SUIVI

Création de la ressourcerie

RÉSULTAT

Tonnes de matières premières réutilisée

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°1

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action n°23

Etudier la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères incitative

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

ADEME

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La CCPB a mis en place en 2016 et 2017 la collecte sélective en porte à porte et a doté le territoire de bacs de collecte pucés et répertoriés. Le service de collecte et traitement des déchets ménagers est financé intégralement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : taxe additionnelle au foncier bâti, imposée par les services fiscaux aux propriétaires, calculée à partir des bases fiscales sur le foncier bâti, donc de la valeur locative du local concerné.

Les lois encouragent les collectivités à intégrer dans leur financement de la gestion des déchets une part variable, selon les quantités de déchets produites. Le principe consiste à faire payer l'utilisateur du service en fonction de sa consommation, comme la facturation de l'eau ou de l'électricité. L'incitativité tarifaire vise à réduire l'utilisation du service donc à privilégier les filières de recyclage et de compostage et à réduire la production globale de déchets.

Descriptif et objectif opérationnels :

Etudier la mise en œuvre d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative a été proposée par un prestataire de collecte et cette piste a été retenue comme intéressante à explorer par les élus de la CCPB. Le passage à la TEOMi ne modifie pas en profondeur les assiettes servant de calcul aux tarifs. Il permet de maintenir «l'aspect social» de la TEOM et le principe de solidarité de l'impôt.

Il s'agit dans un premier temps de réaliser une étude préalable : Identifier les forces et les faiblesses de la collectivité au regard d'un financement incitatif. Après une analyse du contexte actuel et à venir, et un diagnostic technico-économique du service public de gestion des déchets, différents scénarii de tarification seront choisis et étudiés. Il s'agit d'en évaluer les impacts techniques, économiques, organisationnels et financiers pour la collectivité. Il conviendra de bien évaluer l'évolution des contributions (ménages et non-ménages) pour que les coûts restent acceptables pour tous. Il s'agit de construire et planifier les grandes étapes de mise en œuvre concrète du financement incitatif choisi : organisation, travaux préparatoires, communication, concertation.

Indicateurs

SUIVI

Diffusion des livrables associés

RÉSULTAT

Taux de déchets résiduels si mise en place

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

20 000 €

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,5 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°1

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action n°24

Développer le compostage en pied d'immeuble

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

SIDEFAGE

Gestionnaire imm collectifs

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables	2	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le compostage à domicile est une solution pour réduire efficacement la production de déchets. Il est relativement bien développé auprès des ménages habitant dans des maisons individuelles. Depuis 2009, la CCPB a distribué plus de 1500 composteurs individuels. Il reste cependant beaucoup moins fréquent en logements collectifs dès lors que près de 50 % des familles vivent en logement collectif sur notre territoire. A ce jour, 6 composteurs partagés sont installés en pied d'immeubles. Ces initiatives de compostage montrent néanmoins leur pertinence et leur acceptabilité par une part croissante de la population.

Descriptif et objectif opérationnels :

La CCPB souhaite avoir un rôle proactif à jouer pour inciter les habitants à se lancer dans la démarche et leur proposer des solutions facilitant le passage à l'acte. En partenariat avec le SIDEFAGE et les gestionnaires d'immeubles collectifs, la CCPB a décidé de remettre en place des actions d'animation par secteur (réunions publiques, campagne de

communication, porte à porte) dans le but d'étendre l'utilisation des composteurs à l'habitat collectif.

- Information et sensibilisation des habitants au tri et au compostage par un maître composteur (CCPB)

- Distribution de support de communication/ guide du compostage)(conception, impression 50 % SIDEFAGE 50% CCPB)

- Création d'un réseau de guides composteurs et de référents (agent dédié CCPB, formations SIDEFAGE)

- Recherche de solutions techniques d'installation et préconisations d'utilisation avec les usagers et les gestionnaires (agent dédié CCPB)

- Fourniture de composteurs partagés (CCPB)

- Suivi de la destination et de l'utilisation faite des composteurs (agent dédié CCPB)

L'objectif est de mettre en place 8 composteurs collectifs par an à partir de 2020 pendant toute la durée du PCAET.

Indicateurs

SUIVI

Nb de composteurs individuels distribués

RÉSULTAT

Part résiduelle des OM

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

poste dédié 1/2 ETP
communication: 2000€

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,3 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°1

Des déchets en moindre quantité et synonymes de ressources

Action n°25

Valoriser les produits locaux et soutenir les filières de circuits courts

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

CA01
CD 01
AIN TOURISME
Agriculteurs
Métiers de bouche

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique
1	Atténuation des émissions de GES
1	Amélioration de la qualité de l'air

2	Réduction des consommations énergétiques
	Production d'énergies renouvelables
2	Préservation de la santé et de la biodiversité

3	Enjeu social
1	Stockage carbone

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le Pays Bellegardien recense des producteurs en matière de fromages, de viande, de miel... Dans le cadre de son schéma directeur de développement du tourisme et du loisir, un travail de recensement a été initié, et autre autre une brochure Terre Valserine Purement Gourmand a été éditée. Pour pallier à un manque de production locale en matière de légumes, la CCPB a équipé un terrain sur la commune de Billiat et confié à un maraicher son exploitation sous label agriculture biologique. Par ailleurs, un point de vente collectif de producteurs locaux est implanté depuis quelques années à Valserhône.

Descriptif et objectif opérationnels :

Le territoire souhaite promouvoir les produits agricoles du territoire au prisme de la marque Terre Valserine pour gagner en visibilité et soutenir les activités agricoles par :

- des actions de sensibilisation à l'agro tourisme
- la création de la route des produits locaux (signalétique directionnelle)
- des actions promotionnelles :
 - poursuivre l'édition du guide "purement gourmand"
 - créer des actions événementielles : semaine du goût au sein du village de marques,
 - contribuer au déploiement de la marque " saveurs de l'Ain "
- le soutien au développement de circuits courts.

Indicateurs

SUIVI

Création de la marque Terre Valserine

RÉSULTAT

Chiffre d'affaire des points de ventes de produits locaux

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2025

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

X

X

X

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°2

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action n°26

Intégrer dans le SCOT et PLUiH les objectifs du plan d'actions du PCAET

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

DDT01

Enjeu(x)

2 Adaptation au changement climatique

2 Atténuation des émissions de GES

2 Amélioration de la qualité de l'air

2 Réduction des consommations énergétiques

2 Production d'énergies renouvelables

2 Préservation de la santé et de la biodiversité

2 Enjeu social

2 Stockage carbone

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le SCOT, document de planification qui fixe les grands objectifs et les grandes orientations en matière d'aménagement et développement du territoire pour les 15 - 20 ans à venir, est actuellement en cours de révision ; il devrait être arrêté fin 2019. Il couvre l'ensemble du Pays Bellegardien. Le document d'orientation et d'objectifs (DOO - document prescriptif) décline les orientations pour s'engager dans la Transition énergétique par une gestion des ressources, environnementale et des risques exemplaire. Cela signifie notamment que le Pays Bellegardien veut poursuivre son effort en matière de transition énergétique et mettre en œuvre ses engagements dans la diminution des consommations énergétiques ainsi que la production d'énergies renouvelables.

Le PLUiH, document de planification intercommunal, est en cours d'élaboration sur le territoire du Pays Bellegardien ; il devrait être arrêté second semestre 2020. Il détermine les règles locales, applicables, d'occupation et d'utilisation du foncier bâti et non bâti. De ce fait, c'est un outil stratégique de déclinaison des politiques climat - air - énergie qu'il convient de mobiliser et d'articuler avec le plan d'actions du PCAET.

Descriptif et objectif opérationnels :

Le SCOT prévoit :

- la mise en œuvre des engagements TEPOSCV dans la diminution des consommations énergétiques et la production des énergies renouvelables notamment par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- le renforcement de son armature urbaine couplé à une moindre consommation d'espace et un développement prioritaire au sein des enveloppes urbaines existantes,

- la protection des espaces d'intérêts écologiques ainsi que le confortement et la restauration des cœurs de biodiversité,
- la réduction des risques naturels,
- la préservation du foncier des zones favorables à l'éolien,
- la maîtrise de la production des déchets,
- la protection de ses ressources en eau

Cette gestion durable des ressources participe à l'adaptation au changement climatique et au bien-être et à la santé des habitants.

Le PLUiH reconnaît notamment :

- la préservation des espaces naturels, forestiers, agricoles reconnus d'intérêt stratégique mais également ordinaire par un zonage approprié,
- la limitation du recours aux TIM par une densification de l'offre en logements et de commerces dans le pôle de centralité et aux cœurs des villages, la pérennisation et/ou le développement modéré des espaces économiques afin de réduire les déplacements domicile/travail en proposant une offre économie locale (= développer la mixité fonctionnelle), le déploiement d'une offre de services et équipements pour encourager les habitants au report modal,
- le dispositif Bimby (Build in my back yard), démarche d'urbanisme encadré permettant de favoriser la densification de secteurs pavillonnaires (enjeux de la division parcellaire), en mobilisant l'initiative privée,
- l'intégration du photovoltaïque aux projets d'aménagement (préconisations dans les projets d'aménagement dont ombrières de parking, préconisations constructives dans les projets communaux et communautaires, recherches et démarches de mise à disposition de voiture/parking).

Indicateurs

SUIVI

Inscription des objectifs dans les documents de planification

RÉSULTAT

Mise en œuvre des actions du PCAET

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

0

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	1,2 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	6,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

2019

2025

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°2

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action n°27

Conduire des actions de lutte contre les plantes invasives et allergisantes

PORTEUR DU PROJET

Communes, CCPB,

PARTENAIRES

SHR, PNRHJ EIJAA

Enjeu(x)

3	Adaptation au changement climatique		Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
2	Amélioration de la qualité de l'air	3	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Les espèces exotiques envahissantes peuvent être animales (ex : Frelon asiatique, le moustique tigre) et végétales(ex : Renouée du Japon).

Le choix des espèces végétales tant pour les particuliers que dans les espaces publics ou les espaces verts privés d'entreprise présente plusieurs enjeux :

- Espèces exotiques envahissantes : • Plantes allergènes : l'élévation des températures favorise la pollinisation, en durée et en intensité. Ainsi, le changement climatique impacte également la santé humaine en favorisant le développement d'allergènes dans l'air. Par ailleurs, l'augmentation de la teneur en CO2 dans l'air renforce le pouvoir allergisant de certaines plantes (telles que l'ambrosie).
- Pollinisateurs : la pollinisation sera favorisée si les espèces choisies sont locales, et non pas des espèces décoratives non adaptées
- Adaptation au changement climatique : choix d'espèces résistant mieux au stress hydrique et à l'augmentation des températures.

Descriptif et objectif opérationnels :

Cette action consiste à identifier les zones de développement des plantes invasives, conduire des campagnes d'arrachage, et conduire des campagnes de sensibilisation auprès des communes et des habitants. Il s'agit également de former les équipes en charge d'entretien des espaces verts et naturels au repérage et à l'éradication des espèces exotiques envahissantes, et au choix d'espèces végétales favorables aux pollinisateurs et adaptées au changement climatique.

La CCPB intervient au travers notamment de sa compétence GEMAPI et des actions " label rivières sauvages " dans l'éradication des espèces végétales envahissantes (A titre d'exemple, éradication de la Renouée du Japon, solidage géant dans les zones humides identifiées).

Indicateurs

SUIVI

Identification des zones concernées par les plantes invasives

RÉSULTAT

Ha de terrains où les plantes invasives ont été éradiquées

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°2

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action n°28

Mettre en place des actions de gestion de la ressource en eau en déclinant le SDAEP

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

Communes, CD01 AERMC ARS

Enjeu(x)

3	Adaptation au changement climatique		Réduction des consommations énergétiques	2	Enjeu social
	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le territoire connaît des enjeux en alimentation en eau potable depuis plusieurs dizaines d'années. De multiples réflexions ont émané entre les communes, notamment celles du centre du territoire (« La Michaille ») dans le but de mutualiser les ressources pour répondre aux besoins en eau tant sur le paramètre qualité que quantité, appuyées par de multiples études.

Dans le cadre de la préparation du transfert de la compétence AEP au 1^{er} janvier 2020, la CCPB a mené une étude de schéma directeur d'alimentation eau potable. L'objectif principal de cette étude pour la CCPB est :

- de définir un plan d'actions commun à tout le territoire en vue d'une compétence uniformisée, afin de répondre à des enjeux intercommunautaires,
- de définir une enveloppe financière et une hiérarchisation des actions, comme une feuille de route, permettant de construire une organisation humaine, technique et financière de la future compétence ,

- de renforcer la connaissance du patrimoine intercommunautaire pour assoir une organisation d'exploitation.

Descriptif et objectif opérationnels :

Le plan d'actions sera mis en oeuvre à partir de 2020 jusqu'à 2026. Une action significative porte sur l'application des préconisations d'aménagement sur le secteur " la michaille " dans le but de sécuriser l'alimentation en eau potable depuis Bellegarde jusqu'à Surjoux. Les travaux consistent à traiter l'eau des sources des Gallanchons et de Coz, puis à la transporter jusqu'à Injoux-Génissiat en réutilisant au maximum les infrastructures actuelles. L'objectif étant de supprimer la dépendance aux ressources de mauvaise qualité et notamment aux sources de la Carrière.

Indicateurs

SUIVI

Suivi des travaux réalisés

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

3 245 000 €

RÉSULTAT

Qualité de l'eau potable

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°2

Adapter le territoire au changement climatique et préserver notre santé

Action n°29

Sensibiliser les habitants pour inciter à la récupération des eaux de pluie et les agriculteurs pour limiter la consommation d'eau potable dans les exploitations

PORTEUR DU PROJET

CCPB et Communes

PARTENAIRES

ARS CA01 AERMC

Enjeu(x)

3	Adaptation au changement climatique		Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Certaines communes du Pays Bellegardien commencent à connaître des problèmes d'approvisionnement en eau lors de période de sécheresse. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs qui permettent aux usagers d'économiser l'eau potable et mieux utiliser la ressource en eau de pluie.

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif de rendre obligatoire l'installation d'un l'équipement de récupération des eaux de pluie pour tout projet de construction individuelle neuf par son inscription dans le règlement du futur PLUIH (utilisation pour arrosage des extérieurs). En complément, il sera préconisé un exutoire en

milieu naturel via l'infiltration des eaux pluviales dans le sol (si le sol le permet) pour éviter la surcharge des réseaux d'assainissement. En complément, des actions de sensibilisation seront mises en place auprès des habitants porteurs de projet de rénovation énergétique de leur logement (via la PTRE).

Pour les agriculteurs, seront mises en place des actions de sensibilisation pour une meilleure gestion de l'eau autour des exploitations et récupération de l'eau pluviale pour utilisation d'autres usages (abreuvement des animaux, arrosage, nettoyage) et obligation pour tout projet de construction neuve de bâtiment agricole d'installation d'un équipement

Indicateurs

SUIVI

Inscription de la mesure au PLUi

RÉSULTAT

Nombre de logements équipés d'un récupérateur d'eau de pluie

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

A définir

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

2025

2025

AXE

Un territoire résilient et innovant

CIBLE n°3

Une agriculture résiliente au changement climatique et sobre en carbone

Action n°30

Réduire les consommations énergétiques de l'agriculture et valoriser la fonction de stockage carbone

PORTEUR DU PROJET

PMGF
CCPB

PARTENAIRES

EPCI chambres d'agriculture
FD CUMA

Enjeu(x)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 3 | Adaptation au changement climatique |
| 2 | Atténuation des émissions de GES |
| 2 | Amélioration de la qualité de l'air |

- | | |
|---|--|
| 3 | Réduction des consommations énergétiques |
| | Production d'énergies renouvelables |
| 1 | Préservation de la santé et de la biodiversité |

- | | |
|---|------------------|
| 1 | Enjeu social |
| 3 | Stockage carbone |

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Si les activités agricoles pèsent relativement modestement sur les consommations énergétiques du Genevois français (1% seulement), leur part dans les émissions de GES du territoire n'est pas neutre (jusqu'à 16% des émissions pour certains EPCI) et les gains (y compris financiers) sont dans tous les cas au bénéfice de l'exploitant. Par ailleurs, la très importante capacité à stocker le carbone des espaces agricoles n'est pas suffisamment connue : ce potentiel, indispensable à un objectif de neutralité carbone, doit à tous prix être optimisé et valorisé.

Descriptif et objectif opérationnels :

Dans cette optique, il s'agira d'initier une expérimentation pilote avec des agriculteurs volontaires sur la réduction de leurs consommations énergétiques (ex : réglage des moteurs des engins, formation à l'écoconduite, etc...) et leurs pratiques culturales pour augmenter la capacité de stockage carbone des terres agricoles.

A l'échelle du Pays Bellegardien : en lien avec la CA01, mise en place d'un groupe de partage d'expériences sur les pratiques agricoles innovantes pour s'adapter au changement climatique. Développement de formations locales sur l'éco conduite, optimisation des tracteurs et de machines, mettre fin aux idées reçues.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'agriculteurs participant à la démarche

RÉSULTAT

Suivi des consommations énergétiques du secteur agricole

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,8 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	0,4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

2024

2025

2025

AXE

Une collectivité exemplaire

CIBLE n°1

Des bâtiments et des équipements moins consommateurs d'énergie

Action n°31

Activer le service Conseil en énergie partagée sur les bâtiments communaux et intercommunaux

PORTEUR DU PROJET

Communes + CCPB

PARTENAIRES

ALEC01 + SIEA

Enjeu(x)

	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le Conseil en Energie Partagé est un service proposé aux collectivités locales pour les accompagner dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'eau et d'énergie. Développé par l'ADEME, le Conseil en Energie Partagé permet de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie, mutualisé entre les communes d'une même intercommunalité. Ce conseiller, à partir d'une connaissance fine du patrimoine, accompagne la commune dans ses projets énergétiques.

Descriptif et objectif opérationnels :

Il s'agit d'activer le service CEP avec pour mission:

- A l'échelle de l'ensemble de communes : réalisation d'un bilan énergétique de la collectivité sur l'ensemble de son patrimoine, proposition des pistes de réduction des dépenses, suivi énergétique (analyse des dérives, suivi des préconisations, remise d'un bilan annuel).
- A l'échelle d'une commune : Des actions à la carte, adaptées aux besoins de la commune : appui technique sur les projets de rénovation et de construction de la collectivité, sensibilisation des élus et des utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie.

Les bénéfices du Conseil en Energie Partagé (CEP):

- La mutualisation d'une compétence dans le cadre d'une démarche territoriale, un conseil objectif et indépendant : priorité est donnée à la maîtrise de l'énergie sans privilégier une solution énergétique en particulier, un coût potentiellement compensé par les économies, un réseau de conseillers énergie sur l'ensemble du territoire, formé, outillé et animé par l'ADEME, un accompagnement et une assistance technique sur le long terme.

Historiquement, le CEP est un service proposé par l'ALEC 01, elle dispose des compétences, de l'expérience et des outils de suivi en matière de suivi des consommations du patrimoine bâti des collectivités.

Depuis avril 2018, le Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) s'est également doté de la compétence Conseil en énergie partagée.

Démarrage : 2020 après la mise en place des nouvelles équipes municipales car nécessite un élu référent dans chaque collectivité.

Indicateurs

SUIVI

Nb de collectivités adhérentes au service

RÉSULTAT

Consommation d'énergie des bâtiments publics

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

1/2 t conseillers

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,9 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	7 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

X

X

X

2025

AXE

Une collectivité exemplaire

CIBLE n°1

Des bâtiments et des équipements moins consommateurs d'énergie

Action n°32

Mettre en place un Plan pluriannuel d'investissement de la rénovation énergétique du patrimoine des communes

PORTEUR DU PROJET

CCPB + communes

PARTENAIRES

Cd01
SIEA / ALEC 01

Enjeu(x)

Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité	

Descriptif et objectifs
opérationnels**Descriptif et objectif opérationnels :**

En s'appuyant si nécessaire sur les diagnostics et conseils du CEP, l'objectif est que chaque commune élabore une stratégie de rénovation énergétique de ces bâtiment.

En complément, les communes pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique dans l'élaboration de leur programmation

pluriannuelle d'investissement de rénovation énergétique du patrimoine bâti.

L'objectif quantitatif porte sur la rénovation de 12 bâtiments publics (au moins un par commune en 6 ans)

Indicateurs

SUIVI

Budget alloué à la rénovation du patrimoine public

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

RÉSULTAT

Consommation énergétiques des bâtiments

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,9 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	7 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Une collectivité exemplaire

CIBLE n°1

Des bâtiments et des équipements moins consommateurs d'énergie

Action n°33

Rechercher des financements et modèles nouveaux pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

PORTEUR DU PROJET

CCPB COMMUNES

PARTENAIRES

SPL OSER
Etat CD01

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES	2	Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

La SPL OSER – Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes est l'actionnaire majoritaire, réalise des opérations d'amélioration énergétique des bâtiments publics sur l'ensemble du territoire de la Région. La Société a développé des compétences spécifiques dans le but de conduire des opérations au niveau « BBC rénovation », via un Contrat de Performance Énergétique.

La SPL OSER assiste les collectivités sur les actions à conduire pour réduire les consommations d'énergie et pour obtenir des aides financières. Elle apporte et mutualise entre ses actionnaires une offre de service technique et financier. Elle a pour objectifs de participer à la valorisation des retours d'expériences et de favoriser l'amélioration des pratiques en

matière de rénovation énergétique en développant l'activité des entreprises du tissu régional des PME. Les communes accompagnées par la SPL OSER qui ont lancé des opérations de rénovation énergétique par le biais de marchés globaux de performance énergétique (à l'exemple de Bellegarde sur Valserine centre culturel Jean VILAR) ont pu bénéficier de Fonds européens (FEDER).

Descriptif et objectif opérationnels :

L'objectif est d'inciter les communes à s'appuyer sur la SPL OSER pour porter certains projets de rénovation énergétique. Dans un 1^{er} temps une réunion d'information des maires sera organisée en 2020.

Indicateurs

SUIVI

Nombre de projets de rénovation financés par la SPL OSER

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

RÉSULTAT

Consommation énergétiques des bâtiments

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,5 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	3,5 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

2019

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

2025

AXE

Une collectivité exemplaire

CIBLE n°1

Des bâtiments et des équipements moins consommateurs en énergie

Action n°34

Améliorer les pratiques en matière d'éclairage public dans l'objectif de réduction de la consommation d'énergie, de la préservation de la trame noire et de la biodiversité nocturne

PORTEUR DU PROJET

CCPB / Communes

PARTENAIRES

FRAPNA / SIEA

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	2	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
2	Atténuation des émissions de GES		Production d'énergies renouvelables		Stockage carbone
	Amélioration de la qualité de l'air	2	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Descriptif et objectif opérationnels :**

En complément et en cohérence avec l'action " trame noire" portée par le grand Genève , ce projet vise un changement des pratiques en matière d'éclairage public, sur le territoire, dans un objectif notamment de réduction de la consommation d'énergie.

Ces évolutions prendront également en compte les enjeux liés à la biodiversité, en assurant la préservation et le développement des trames noires. Les bénéfices concerneront aussi la santé de la population humaine pour qui la lumière artificielle est également néfaste.

Axe 1 : Mobilisation et accompagnement des élu pour une évolution des pratiques en matière d'éclairage sur le territoire

Action 1.1 : Diagnostic du territoire

-Réalisation d'un état des lieux des communes ayant déjà mis en place des pratiques telles que l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit, mais également du niveau global d'appropriation de la thématique par les élus en début de projet. Cet état des lieux s'appuiera sur un questionnaire qui sera envoyé à toutes les communes du territoire. Il permettra également d'identifier les communes les plus avancées, susceptibles de témoigner auprès des autres.

-Diagnostic simplifié de la trame noire à l'échelle du territoire

Méthode proposée : identification des espèces à enjeu nocturne du territoire (synthèse des données existantes) : chiroptères, oiseaux nocturnes, hétérocères (papillons de nuit), Identification des points de conflits potentiels avec l'éclairage et réunion de présentation du diagnostic aux élus

Action 1.2 : Accompagnement et élaboration de plan lumière communaux : réunions d'information plus personnalisées avec les élus qui le souhaitent dans leur commune, réalisation de diagnostics détaillés à l'échelle des communes volontaires. Ces diagnostics pourront porter sur les enjeux biodiversité et/ou l'éclairage et permettront de formuler des propositions. L'objectif de ces rencontres et de cet accompagnement est d'aboutir à la mise en place de plans lumière à l'échelle des communes.

Axe 2 : Sensibilisation et mobilisation de la population sur les enjeux de l'éclairage public et de la pollution lumineuse

Action 2.1 : Animations à destination du grand public

Des réunions publiques/soirées-débats ou/et des sorties guidées, afin de :

- Promouvoir les connaissances scientifiques et techniques sur la pollution lumineuse et l'environnement nocturne (par exemple, dans les domaines de la biodiversité, de la santé ou de l'éclairage).
- Promouvoir le patrimoine et l'héritage culturels liés à la nuit (par exemple, dans les domaines de la biodiversité, de l'astronomie, de l'art, des légendes ou des grandes découvertes).
- Permettre le dialogue et le débat entre habitants et élus sur les thématiques de l'éclairage et de la pollution lumineuse.

Action 2.2 : Animations scolaires pour sensibiliser un public plus jeune.

Indicateurs

SUIVI

Nb de luminaires enlevés et horaires d'extinction nocturne

RÉSULTAT

Consommation énergétique en KWh.an de l'éclairage public avant/après.

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Action 1,1: 11 000 €
Action 1,2 : 2400 € par commune
Axe 2 : 300 à 900 € par animation

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre	0,3 kteqCO2/an en 2025
Gains annuels énergétiques	4 GWh/an en 2025
Production énergie renouvelable annuelle	
Gains qualité de l'air	

UN TERRITOIRE
À ÉNERGIE POSITIVE

UN TERRITOIRE
RÉSILIENT ET INNOVANT

DES ACTEURS MOBILISÉS

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

2019

2025

2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X

AXE

Une collectivité exemplaire

CIBLE n°2

Mobilité durable

Action n°35

Remplacer progressivement les flottes captives gérées par les communes et la CCPB par des véhicules moins émissifs

PORTEUR DU PROJET

CCPB/Communes

PARTENAIRES

Région AURA

Enjeu(x)

<input type="checkbox"/>	Adaptation au changement climatique	<input type="checkbox"/>	Réduction des consommations énergétiques	<input type="checkbox"/>	Enjeu social
<input checked="" type="checkbox"/>	Atténuation des émissions de GES	<input type="checkbox"/>	Production d'énergies renouvelables	<input type="checkbox"/>	Stockage carbone
<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration de la qualité de l'air	<input type="checkbox"/>	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Descriptif et objectif opérationnels :**

La CCPB et les communes volontaires du territoire souhaitent s'engager dans la modernisation du parc des véhicules légers et lourds utilisés par les collectivités afin de réduire les émissions atmosphériques et les gaz à effet de serre. Dans un premier temps un diagnostic du parc sera dressé afin de définir les priorités de renouvellement.

L'objectif est de mettre en place des groupement de commandes voire des mutualisations afin d'optimiser les coûts et les usages. La mise en place de borne de recharge sera également étudiée.

Indicateurs

SUIVI

Nb de véhicules à motorisation alternative

RÉSULTAT

GES émis par la flotte de véhicule renouvelée

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Action à proposer TPQA

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gain de 20 teq CO2 par véhicule et par an

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2025

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

AXE

Des acteurs mobilisés

CIBLE n°1

Soutenir la mobilisation citoyenne

Action n°36

Promouvoir et communiquer sur la transition énergétique et écologique

PORTEUR DU PROJET

PMGF

PARTENAIRES

EPCI du Pôle, ADEME, Grand Genève, tous les acteurs de la transition

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Si la transition énergétique et écologique se retrouve effectivement dans quasiment la totalité des actions et services mis en œuvre par le Pôle métropolitain, deux évidences ont été mises à jour :

- la transition n'est pas systématiquement valorisée de manière claire dans les supports de communications illustrant les thématiques du Pôle métropolitain,
- la multiplication des dispositifs (PCAET, TEPOS, PPA, ...), des projets (PACT'Air, G2AME, SMAC, SAE, etc..) entrant dans le champ de la transition énergétique nécessite un besoin de plus en plus urgent de construire un fil rouge dans un souci de cohérence avec les grands objectifs politique du territoire.

Descriptif et objectif opérationnels :

Aussi, dans l'objectif de « massifier » la transition et « d'embarquer » une grande majorité des citoyens et plus seulement une poignée de « convaincus », une démarche a été initiée au printemps 2019. Elle a donné lieu à des préconisations ayant été validées par les instances politiques du Pôle métropolitain en mai, dont le principe consiste à passer d'une communication institutionnelle à une communication territoriale autour d'un repère, à ce jour transitoirement dénommé « Demain à deux mains ».

La fin d'année 2019 sera consacrée à la mise en place des conditions cadre préalables (un comité de rédaction métropolitain) à la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, destinée à vivre dans la durée au cours des prochaines années.

Indicateurs

SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation effectuées

RÉSULTAT

Participation aux actions

MOYENS ET COÛTS ESTIMÉS

Coordination et suivi; 0,25 ETP au PMGF
Prestations PMGF: 50 k€/an
Prestations EPCI: 20 à 50 k€/an

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2025

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X

AXE

Des acteurs mobilisés

CIBLE n°2

Une gouvernance adaptée et des moyens humains pour une démarche de long terme

Action n°37

Mettre en œuvre, piloter, évaluer le PCAET

PORTEUR DU PROJET

CCPB

PARTENAIRES

Membres COFIL

Enjeu(x)

1	Adaptation au changement climatique	1	Réduction des consommations énergétiques	1	Enjeu social
1	Atténuation des émissions de GES	1	Production d'énergies renouvelables	1	Stockage carbone
1	Amélioration de la qualité de l'air	1	Préservation de la santé et de la biodiversité		

Descriptif et objectifs
opérationnels**Contexte :**

Le territoire du Genevois Français est labellisé Territoire à Energie Positive (TEPOS) par l'ADEME et la Région, sur la base d'une trajectoire à l'horizon 2050 visant à diminuer par 2 les consommations énergétiques et à assurer l'essentiel des productions énergétiques par les ressources renouvelables ou de récupération locales.

Les PCAET du Genevois Français ont été élaborés dans le cadre d'un groupement de commandes porté par le Pôle Métropolitain. Des ateliers, des séminaires et des visites organisées dans un Climat Tour ont permis de contribuer de façon transversale à cette démarche à l'échelle du bassin de vie.

La loi TECV a institué des liens entre les documents cadres : le PCAET doit prendre en compte le SCOT, le PLUi doit prendre en compte le PCAET.

Descriptifs et objectif opérationnels :

L'équipe projet PCAET du Pôle métropolitain assure la transversalité entre les EPCI du Genevois Français et se réunira régulièrement pour suivre les

actions des PCAET coordonnées à l'échelle du PMGF ou portées par celui-ci.

Les élus du Conseil communautaire et du Bureau seront amenés à valider le PCAET et à suivre sa mise en œuvre, notamment lors du bilan intermédiaire qui leur sera présenté. Toute modification sera approuvée par les assemblées délibérantes.

Le PCAET a été élaboré en concertation entre les élus et les partenaires réunis dans un comité de pilotage. Ce comité de pilotage sera réuni une fois par an pour effectuer un suivi de la mise en place du programme d'actions.

Le Conseil Local de Développement, qui se met en place en 2019, sera consulté pour la mise en œuvre du PCAET.

Un chargé de mission "climat, air, énergie", "économie circulaire, déchets et environnement" sera recruté pour assurer le suivi et l'animation du PCAET et mettre en œuvre les actions relevant de la CCPB. Il s'appuiera sur un comité technique réunissant les services et agents concernés par la mise en œuvre des actions.

Indicateurs

SUIVI

Adoption du PCAET

RÉSULTAT

CR de réunions annuelles du comité PCAET

MOYENS ET COUTS ESTIMÉS

1 poste
40 à 45 K€

GAINS ESTIMÉS

Gains annuels, gaz à effet de serre

Gains annuels énergétiques

Production énergie renouvelable annuelle

Gains qualité de l'air

2019

2025

2020

X

2021

X

2022

X

2023

X

2024

X

2025

X